

XXXV^e SESSION
Paris, 3 au 6 juillet 2009

DOCUMENT N°62

DÉCLARATION SUR LA CRISE FINANCIÈRE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Paris (France) pour sa XXXV^e Session du 3 au 6 juillet, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

DÉPLORANT les conséquences désastreuses sur les conditions de vie des populations d'une crise financière due aux dérives et aux excès du système financier mondial, et les risques de déstabilisation croissants des systèmes politiques,

RAPPELANT l'importance de la coopération entre parlements et gouvernements pour endiguer les effets de la crise financière mondiale qui représente une menace pour la stabilité, la sécurité et le développement de plusieurs pays membres de l'espace francophone,

S'ENGAGE à examiner dans ces différentes instances les mesures à prendre pour faire face à la crise actuelle notamment dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux ainsi qu'en matière de préservation et de renforcement de l'Etat de droit,

INVITE les Etats membres de la Francophonie à œuvrer pour la moralisation des marchés et des institutions financières qui passe par l'édiction de règles communes et un contrôle national et supranational crédible,

SOUHAITE que les pays membres de la Francophonie ne réduisent pas le montant de leur aide publique au développement, étant entendu que les pays bénéficiaires s'engagent à l'utiliser selon les principes de la bonne gouvernance ;

APPELLE les pays membres de la Francophonie représentés au G20 ou FMI et à la Banque Mondiale à relayer les aspirations des pays francophones ne participant pas à ces réunions et à procéder avant chacune de leurs réunions à une consultation de ces pays,

RECOMMANDE aux gouvernements des pays membres de la Francophonie et à l'OIF de tout mettre en œuvre afin d'obtenir l'élargissement du G20 à au moins un pays Francophone du Sud.